

LE REALISME MYSTIQUE DE LA PAROISSE

Une étude purement sociologique ne nous permettra jamais de pousser jusqu'au cœur du problème que soulève la paroisse et le rôle de sa vie liturgique. Car, avant d'être un fait social, la paroisse se présente comme une réalité d'ordre surnaturel. Elle n'est donc pas, en premier lieu, objet de recherches sociologiques. Surnaturelle dans son essence, elle relève de la théologie, et, pour éclairer la question, notre réflexion doit partir du fait central : le Verbe s'est incarné et l'Église est le Corps mystique du Christ.

Les investigations de la sociologie peuvent avoir leur intérêt et jouer un rôle d'approche. Il serait périlleux de s'y appuyer exclusivement pour établir un programme de réformes : celles-ci, venant d'un plan purement temporel, seraient nécessairement superficielles et ne pourraient rendre justice à la vraie nature des choses. Ainsi, par exemple, les exigences des différents milieux sociaux qui composent une paroisse de grande ville risquent de nous faire perdre l'intelligence de la paroisse territoriale. Le code canonique la sauvegarde pourtant¹ et l'érection d'églises familiales ou nationales, exceptionnellement autorisée, est regardée comme anormale. Déjà saint Paul², pour défendre l'unité de l'Église de Corinthe, n'admet pas qu'on se détache de la communauté pour se réclamer de Pierre, de Paul ou d'Apollos.

1. C.I.C., 216 : *Territorium cuiuslibet diocesis dividatur in distinctas partes territoriales... Non possunt sine speciali apostolico indulto constitui paroeciae pro diversitate sermonis seu nationis in eadem civitate vel territorio degentium, nec paroeciae mere familiares aut personales.*

2. I Cor., II, 2.

L'Église est le Corps mystique du Christ, « la plénitude de Celui qui remplit tout en tous³ ». L'extension mystique du Christ dans toutes les dimensions spatiales et temporelles : voilà donc sa vocation propre. Elle y réussit grâce surtout à la survivance apostolique dans l'institution épiscopale. Étayée sur la « succession apostolique », l'Église s'avance irrésistiblement à travers les siècles, couvrant et embrassant avec puissance la terre entière.

Là où la création d'un évêché n'est pas encore possible, dans les pays nouvellement pénétrés par le christianisme, on érige des « quasi-diocèses⁴ », c'est-à-dire des préfectures et des vicariats apostoliques. Le diocèse se subdivise en paroisses, le quasi-diocèse en quasi-paroisses⁵. Abstraction faite des chapitres et des couvents exempts, qui, dans un certain sens, forment pourtant des paroisses personnelles, nous pouvons dire que l'avènement et la rédemption du Christ touchent chaque chrétien *dans une paroisse*; chaque chrétien rencontre l'Église concrètement dans une paroisse bien définie.

A un degré moins parfait que le diocèse, mais très réel et fondamental, la paroisse forme une image de l'Église universelle; elle en est une cellule intégrante, reflétant et ramassant, comme dans un micro-organisme, la vie de l'Église entière. La vie qui circule dans l'Église est une vie issue de la vie même de Dieu. Transfusée par la tête mystique, qui est le Christ, elle tend, par son opération, à configurer tout le corps à la gloire du Christ. La vitalité propre de l'Église provient donc de cette faculté mystérieuse par laquelle elle s'ouvre à une vie étrangère et supérieure, la capte et la laisse prendre forme nouvelle. Le Christ-Époux, l'Église-Épouse, voilà l'image typique dans laquelle saint Paul contemple cet ineffable commerce de vie.

3. Ephes., 1, 23.

4. Il est sans doute permis d'employer ce terme, par analogie avec les subdivisions de ces mêmes territoires en *quasi-paroeciae*, comme les appelle le Code (216, 3).

5. C.I.C., 216, 1 ss.

Ce que le Christ est pour l'Église universelle, il l'est, au même titre, pour les Églises particulières : Époux et Chef. Aux Corinthiens, saint Paul écrit : « Je vous ai fiancés à un Époux unique pour vous présenter au Christ comme une vierge pure⁶. » Et ailleurs, à la même communauté : « C'est moi qui vous ai engendrés en Jésus-Christ par l'Évangile⁷. » L'Apôtre est donc le fondé de pouvoirs du Christ-Époux. Comme tel, il a la mission d'engendrer la vie divine, de la conserver et de la renouveler dans la sainte Église.

Ce lien entre l'Apôtre et sa communauté survit principalement dans les relations — relations morales, mais surtout ontologiques — qui, en vertu d'une institution divine⁸, rattachent les évêques, successeurs des apôtres, chacun au diocèse qui lui est confié. Lorsqu'un nouvel évêque reçoit la consécration épiscopale, vers la fin du rite sacré, on lui met au doigt un anneau en disant : « Reçois l'anneau, le sceau de la fidélité : car c'est l'Épouse de Dieu, à savoir la sainte Église, qu'avec une inviolable fidélité tu dois garder dans son intégrité. » Chaque diocèse doit donc avoir son évêque.

*
* *

Dans l'antique organisation ecclésiastique, chaque ville formait un diocèse. La christianisation, atteignant progressivement les populations suburbaines et rurales, l'évêque députait les prêtres, les *cooperatores ordinis episcopalis*⁹, pour faire l'Eucharistie chez les chrétiens du dehors. Le diocèse n'était pas pour autant fractionné. Il demeurait longtemps encore la plus petite unité liturgique et pastorale. Jusqu'au moyen âge, les fidèles des localités suburbaines devaient, aux grandes fêtes, venir à l'église cathédrale¹⁰. Cependant, peu à peu, l'évangéli-

6. II Cor., XI, 2.

7. I Cor., IV, 15.

8. C.I.C., 329.

9. Préface de l'ordination des prêtres.

10. Cf. J. Dorn, *Stationsgottesdienste in frühmittelalterlichen Bischofsstaedten* (Festgabe A. Knoepfer, Fribourg, 1917, pp. 42-55). Il est évident que de telles constatations ne se vérifient que pour les

sation touchant à un stade suffisamment avancé, les groupements extérieurs se modelaient, pour leur organisation et leur vie internes, sur la grande communauté épiscopale. Les nouvelles communautés ainsi formées constituaient des paroisses. Chacune d'elles avait à sa tête un curé, et celui-ci nouait avec sa communauté des liens analogues à ceux qui rattachaient l'évêque à son diocèse. La paroisse n'avait donc qu'un seul curé actuel¹¹. Ce dernier était inamovible¹², c'est-à-dire que, idéalement parlant, il était à perpétuité uni à sa communauté, comme représentant du Christ-Époux et, comme chef, médiateur de vie divine.

Les fonctions sacrées réservées au curé¹³ et l'obligation de ce dernier d'appliquer la messe *pro populo* révèlent, d'une part, l'aspect vital de la charge paroissiale, et, d'autre part, la vraie nature de sa vie.

Parmi les fonctions pastorales du curé se place en premier lieu, par ordre logique, la bénédiction des fonts baptismaux. D'après le langage rituel lui-même, ces fonts constituent, dans la paroisse concrète, le sein maternel de la sainte Église. La consécration solennelle, que le curé fait au nom du Christ, a le pouvoir d'une fécondation symbolique et spirituelle, « en sorte que, l'eau ayant conçu la vertu de sanctification, une race céleste, régénérée en créature nouvelle, remonte du sein immaculé de la divine fontaine¹⁴ ». Dans ces eaux sacrées, le curé baptise tous les enfants que Dieu accorde aux parents

viles épiscopales anciennes, où les paroisses rurales se sont lentement organisées et détachées du centre cathédral.

11. C.I.C., 460, 1 et 2.

12. C.I.C., 454, 1-3.

13. C.I.C., 462. *Functiones parochi reservatae sunt, nisi aliud iure caveatur : 1° Baptismum conferre solemniter; 2° Sanctissimam Eucharistiam publice ad infirmos in propria paroecia deferre; 3° Sanctissimam Eucharistiam publice aut privatim tamquam Viaticum ad infirmos deferre atque in periculo mortis constitutos extrema unctione roborare; 4° Sacras ordinationes et ineundas nuptias denuntiare; matrimoniis assistere; nuptialem benedictionem impertiri; 5° Iusta funebria persolvere; 6° Domibus ad normam librorum liturgicorum benedicere Sabbato Sancto vel alia die pro locorum consuetudine; 7° Fontem baptismalem in Sabbato Sancto benedicere, publicam processionem extra ecclesiam ducere, benedictiones extra ecclesiam cum pompa ac solemnitate impertiri...*

14. Préface de la Bénédiction des fonts baptismaux.

habitant sa paroisse. Communiquant ainsi la vie divine, le curé exerce sa prérogative d'époux et sa paternité dans le Christ, pendant que la communauté, pour sa part, se réjouit de sa maternité spirituelle. Il est vrai, nos paroisses modernes n'ont plus le sens de ce mystère. Fort éloignées de manifester l'intérêt dû à la célébration d'un baptême, leur attitude pratique jure avec la dignité et le rôle de cet événement. Au baptême, en effet, un être humain est saisi par le Christ et, par le Christ, dans la communauté : la paroisse, concrète et vivante, s'incorpore un membre nouveau et, par cette voie, se survit d'une génération à l'autre.

Les fonts baptismaux de l'église paroissiale sont l'endroit vénérable qui rappelle le contact initial avec le Christ. C'est là que la plupart des paroissiens ont rencontré le Christ vivant authentiquement au sein de la communauté chrétienne. C'est là, ensuite, que le curé est devenu leur père spirituel dans le Christ. Rappelons en passant que, pour le droit ecclésiastique, la paternité spirituelle constitue une réalité aussi profonde que la paternité naturelle, la dépassant même dans la hiérarchie des valeurs¹⁵.

Strictement entendue, la paternité spirituelle n'affecte que la personne du ministre du baptême. Toutefois, il n'y a qu'un seul sacerdoce ministériel dans l'unique Prêtre qui est le Christ, et la vie engendrée par le baptême est partout et toujours la vie du Christ. Voilà pourquoi le curé est, en raison même du baptême, le père spirituel de *tous* ses paroissiens, y compris ceux qui ont été baptisés par son prédécesseur ou par son délégué. Et, par une loi analogue d'homogénéité paroissiale, tous les enfants spirituels d'un curé, alors même qu'ils auraient reçu le sacrement ailleurs, doivent vénérer dans les fonts baptismaux de leur paroisse actuelle le lieu de leur régénération spirituelle. La maternité de la sainte Église est essentiellement une et la même partout.

15. C'est ce qui ressort particulièrement des statuts qui régissent la parenté spirituelle, par exemple dans ce qui regarde les empêchements de mariage.

*
* *

Par le baptême, l'initiation chrétienne a commencé, mais n'a pas encore atteint son aboutissement normal. Les nouveaux membres de l'Église paroissiale ont franchi le seuil de l'incorporation mystique. Ils attendent encore les rites sacrés d'une plus parfaite initiation.

Dans la société chrétienne d'aujourd'hui, le jour de la première communion représente, pour la conscience de tous, des grands comme des petits, le summum de l'initiation dans le Christ. En ce jour, pour la première fois, les enfants participent, à l'instar des adultes, à la célébration de l'Eucharistie, expression suprême de la vie chrétienne.

Ce sentiment serait parfaitement juste si, comme dans l'ancienne Église, la confirmation précédait la communion. En ce temps-là, l'initiation chrétienne comprenait successivement le baptême, la confirmation et l'eucharistie comme nourriture mystique. De nos jours encore, la pratique de conférer la confirmation avant la première communion reste autorisée dans les diocèses où la coutume s'est maintenue¹⁶. Même ailleurs, cette manière de procéder resterait conforme aux prescriptions canoniques¹⁷.

Par la confirmation, le jeune chrétien acquiert la plénitude de son caractère sacramentel : son pouvoir de participation active au sacerdoce général des fidèles, et tout son droit de cité dans l'Église.

Par la confirmation, la paternité spirituelle du curé — sans cesser d'exister — est amplifiée par celle de l'évêque. Voilà pourquoi la confirmation est le sacrement qui, par un lien ontologique individuel, rattache et incorpore tous les membres des diverses paroisses à la grande communauté diocésaine.

16. La chose mérite d'autant plus d'attention que, d'ordinaire, on croit qu'une communion — comme expression de l'état de grâce — doit introduire la réception du sacrement de confirmation. (Note du traducteur.)

17. Cf. C.I.C., 786 et 788.

*
**

La vie chrétienne des fidèles pleinement initiés trouve son suprême exercice dans la célébration de la divine Eucharistie. Tous les dimanches et jours de fête, on se rassemble à cet effet. Même les plus jeunes des membres de la communauté, en raison de leur baptême, ont part à ce mystère : sans être activement associés à l'action sainte, ils participent aux grâces qui en découlent.

La célébration dominicale de l'Eucharistie joue un rôle vital au sein de la paroisse. L'obligation stricte du curé d'appliquer la messe *pro populo* le démontre avec évidence. Tous les dimanches et jours de fête, le curé est tenu d'offrir le saint sacrifice, dans l'église paroissiale, pour toute sa communauté¹⁸. La portée de ce devoir curial ne se borne pas à assurer à la paroisse le fruit d'une messe hebdomadaire. Tout prêtre pourrait célébrer à cette intention, et on n'aurait pas besoin de préciser que cette célébration doit avoir lieu dans l'église paroissiale. Ce que la loi poursuit, c'est que le curé célèbre l'Eucharistie non seulement *pour* sa communauté, mais encore *avec* elle. Aux jours de ces liturgies, la vie spirituelle de la communauté se renouvelle à la source où, en permanence, l'Église entière puise son existence. Cette source, c'est la vie et la rédemption du Christ, actualisées sans cesse sous le voile du mystère eucharistique. A ces instants sacrés, la communauté est soulevée par-delà les misères et les contingences du temps présent; par un ineffable prélèvement, elle est mise en contact avec la fin bienheureuse; elle jouit d'une anticipation des joies célestes.

*
**

Par le sacrement du mariage, la vie temporelle quotidienne se trouve directement adaptée à la sanctification dans le Christ. La gestion de ce sacrement est également réservée au curé.

18. C.I.C., 466.

Un contrat matrimonial — avec toute la sacramentalité qu'il implique — est un événement d'importance pour la vie d'une paroisse. C'est pourquoi la communauté détient, par la publication des bans, une certaine influence sur le mariage de ses membres, une influence analogue à celle qu'elle possède sur la promotion d'un paroissien aux ordres majeurs.

L'immanente sainteté du sacrement de mariage se coule dans les multiples liens humains et sociaux qui unissent les paroissiens entre eux. Par le sacrement, l'union du Christ avec son Église exerce sur ces liens une telle emprise qu'elle les transforme et les transfigure, se reflète et prend forme en eux.

La sanctification dans le Christ se répand donc à l'extérieur de l'église pour se continuer dans les familles. De la sorte, la communauté est sanctifiée jusque dans ses cellules fondamentales. C'est si vrai qu'une sanctification initiale, affectant la vie naturelle, se transmet aux enfants qui naissent de parents chrétiens. En effet, ces enfants sont directement ordonnés à la réception du baptême, et par leur vie naturelle, c'est la communauté qui tend à se perpétuer surnaturellement.

Les fondements de la vie chrétienne sont posés dans le lieu saint, à l'intérieur de l'église paroissiale. Mais c'est dans toute la sphère extérieure et temporelle que s'élargit et s'affermi l'édification du Corps mystique du Christ. Et dans tout ce vaste domaine, le curé porte son action ministérielle. Des ressources puissantes sont ici mises à sa disposition. Il bénit d'abord les maisons, organise des processions publiques et intervient par de multiples sacramentaux.

Ce qui, sur ce plan, semble pourtant décisif encore, c'est l'exercice de la mission de charité qui revient au curé¹⁹. Les dons que celui-ci transmet aux pauvres, ne doivent pas se borner à de pures aumônes matérielles : ils doivent véhiculer une sanctification et cette sanctification est reçue à l'autel. Il est fort regrettable que la conscience chrétienne se soit émoussée sous ce rapport : on a

19. C.I.C., 467, 1 : *Debet parochus... suas oves cognoscere... pauperes ac miseros paterna caritate complecti.*

trop perdu de vue ce fait capital que les œuvres de charité sont dans une dépendance intime de l'Eucharistie, et de l'Eucharistie célébrée par la communauté paroissiale. A la suite de cet oubli, on se croit volontiers obligé de créer des organismes de bienfaisance extra-paroissiaux. L'authentique charité chrétienne cependant est *agapè*, et, comme telle, elle doit s'intégrer essentiellement et organiquement dans la vie de l'Église paroissiale. Sous ce point de vue, il est extrêmement utile que le curé s'intéresse lui-même au bien-être temporel de ses sujets. Il est mieux placé pour mettre en œuvre tout le dynamisme que développe la corrélation de la charité et de l'Eucharistie. Toutefois, « il ne convient pas qu'il délaisse la parole de Dieu pour servir aux tables²⁰ ». L'absence de diacres constitue manifestement une lacune dans nos paroisses actuelles. Dans l'ancienne Église, la fonction sacrée du diaconat consistait précisément à servir à l'autel et dans les œuvres de bienfaisance fraternelle, de relier ainsi entre elles les deux sphères de son activité. La communauté apportait ses offrandes à l'autel. Le diacre les distribuait aux frères indigents. Mais, entre temps, ces dons du peuple chrétien avaient été plongés dans la plénitude des divins mystères; ils avaient surtout préparé les fidèles à participer généreusement à ces mêmes mystères que célébrait le curé ou un autre prêtre.

Les sœurs de charité, dans la paroisse moderne, succèdent d'une certaine manière aux diacres de jadis. Elles, et tout l'apostolat des œuvres de charité, doivent se former à l'image du diacre, dont la fonction transformait la « charité » en *agapè*.

Les enfants de chœur devraient pareillement prendre exemple sur l'idéal des clercs inférieurs. Leurs gestes et leurs paroles, leur démarche et leurs attitudes devraient dégager des énergies d'édification pour la vie surnaturelle de la communauté entière. La *communio sanctorum*, la participation commune aux choses saintes, y gagnerait beaucoup, surtout si des adolescents d'une certaine maturité se faisaient un honneur d'assurer ces services sacrés.

20. Actes, VI, 2.

*
**

Tous ces services auxiliaires, coopérant avec le curé, jouent un rôle éminemment constructif dans la vie d'une paroisse. Grâce à eux, le curé lui-même peut vaquer avec plus de loisir au ministère sacré proprement dit et essentiel à sa charge : à l'administration des divers sacrements, à l'assistance des malades et des mourants en particulier.

Mais il existe encore un autre champ d'action qui est inhérent à la fonction pastorale : c'est l'enseignement religieux à donner à tous les paroissiens. Les vérités de la foi sont directement ordonnées à la vie surnaturelle. Si les sacrements engendrent, alimentent et développent la vie de la grâce, l'enseignement, de son côté, est indispensable pour préparer et protéger cette même vie, pour en provoquer l'ultime épanouissement²¹. L'authentique transmission de la vie divine est liée aux sacrements. La parole doctrinale s'intègre cependant dans la vie liturgique, car la prédication entre dans la texture du culte. Les dimanches et jours de fête, au cours de la messe principale, le curé doit faire un prône homilétique pour expliquer la péricope évangélique de la liturgie du jour²². La fréquence de la prédication doit ensuite se régler sur l'importance des diverses époques de l'année liturgique. L'intensification du ministère de la parole est particulièrement souhaitée pendant le carême²³, pendant ce temps sacré où chaque férie possède sa messe propre.

L'enseignement catéchétique joue un rôle capital pour toute la vie paroissiale. Il est d'intérêt général. Et, afin d'étendre ses heureux fruits, afin de les assurer à tout le monde, on permet de faire largement appel à la collaboration laïque.

21. *Da ei scientiam veram, ut dignus efficiatur accedere ad gratiam baptismi tui, teneat... doctrinam sanctam, ut aptus sit ad percipiendam gratiam tuam* (Rituel du baptême des adultes, oraisons d'introduction). (Note du traducteur.)

22. C.I.C., 1344, 1.

23. C.I.C., 1346, 1. Le canon 338, 3, fait aux évêques l'obligation de ne pas s'éloigner de leur cathédrale pendant les temps de l'Avent et du Carême. A suivre l'esprit de ce canon, la même règle pourrait s'appliquer aux curés.

Mais l'enseignement donné par des maîtres chrétiens porte avec lui-même une sanctification propre, une consécration, dirions-nous presque, qui provient du corps mystique paroissial. En effet, cet enseignement est pénétré du flux de la grâce. Ce flux, par la médiation sacerdotale, se répand de la Tête dans le Corps entier du Christ mystique. Mais, dans ce Corps lui-même, il fonde les liens et les échanges que commande la vie organique; il fait naître la *communio sanctorum*. Toutefois, pour bénéficier de cette sanctification spéciale qui va d'un membre à l'autre, maîtres et disciples doivent se laisser instruire foncièrement par une participation intense aux saints mystères²⁴.

L'ordre sacramentel avec tout ce qu'il implique comme vie cultuelle et liturgique, crée une solidarité parfaite entre tous les paroissiens. Tout baptême et toute absolution sacramentelle, toute célébration de l'Eucharistie et tout contrat de mariage, sont d'intérêt commun. Il en va encore de même pour le sacrement de l'extrême-onction : la dernière maladie et la mort d'un frère ou d'une sœur touchent la paroisse entière. Le malade reçoit l'onction sainte qui doit le consacrer pour le combat final, et lui ouvrir les rangs de la communauté telle qu'elle se reconstitue dans la gloire du Christ.

Ces réalités mystériques sont à la base du renouveau paroissial authentique. Il faut que, dans toute paroisse, chacun et tous reprennent conscience de ce courant de vie mystique communautaire, y adhèrent joyeusement et en tirent un maximum d'énergies.

Rien de plus réel, rien de plus absolu — aux yeux de l'homme de foi — que ces relations mystiques qui, allant d'un membre à l'autre, unissent et vivifient toute la famille paroissiale. A la campagne, elles peuvent s'épanouir dans un milieu socialement privilégié. Mais elles sont assez puissantes pour saisir et pour façonner également — à l'instar de la communauté primitive²⁵ — « la vieille paroisse de la ville moderne ».

24. ... *sanctis edoctus mysteriis*, dit le Rituel du baptême de adultes.

25. Les noms que saint Paul mentionne, en saluant les destinataires de ses épîtres, montrent, à eux seuls, comment, dans le Christ,

Voilà pourquoi, dès le début de ces pages, nous avons refusé à la sociologie pure le droit de s'immiscer dans la sphère spécifiquement paroissiale. Elle n'a pas la compétence voulue pour apprécier toutes les énergies surnaturelles que le culte chrétien développe et renouvelle sans cesse au sein de la communauté. Les problèmes sociaux les plus impérieux doivent céder le pas au dynamisme *sui generis* de la paroisse.

En christianisme, la communauté n'est pas un corps de fidèles, mais le Corps du Christ qui s'édifie²⁶. En célébrant annuellement la dédicace de son église, la paroisse vit en plénitude sa condition de « Corps du Christ ». Alors elle se sent vraiment Église, *Ecclesia*. Elle chante d'une manière incomparable²⁷ la structure divine du temple ecclésial, le parfait agencement de toutes les pierres vivantes qui entrent dans l'édifice sacré. L'autel de l'Église symbolise le Christ : c'est la pierre angulaire, le lien vital qui, par les grâces du mystère, unit l'Époux à l'Épouse.

*
* *

Voilà, en traits rapides, le fait paroissial dans son réalisme mystique.

Rechristianiser, c'est bâtir des paroisses sur ce fondement immuable et essentiel²⁸.

ATHANASIUS WINTERSIG.

Traduction de Dom HILD, O.S.B.

la communauté a su combler les fossés qui séparaient entre elles les diverses couches de la société humaine d'alors. « *Il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni homme libre, il n'y a plus ni homme ni femme : car tous vous ne formez qu'une personne en Jésus-Christ, et le Christ est tout en tous* » (Gal., III, 28, et Col., III, 11).

26. Ephes., IV, 12. Cf. E. Peterson, *Was ist Theologie?*

27. Hymne de la dédicace des églises. Tout le réalisme antique de ces hymnes (VIII^e siècle) est conservé dans le rit monastique. (Note du traducteur.)

28. Ce texte est la traduction de l'article *Pfarrei und Mysterium* paru dans le *Jahrbuch für Liturgiewissenschaft*, V (1925), pp. 136-143.